

Ministry of Education
Benefits Trust Branch
2 Carlton Street
7th Floor, Suite 710
Toronto, ON M5B 1J3

Ministère de l'Éducation
Direction des fiducies des avantages
sociaux
2, rue Carlton
7^e étage, Suite 710
Toronto ON M5B 1J3



2016: SB39

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

EXPÉDITRICE : Doreen Lamarche
Directrice
Direction des fiducies des avantages sociaux

DATE : 22 décembre 2016

OBJET : **Fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés –
Participation et soutien à la mise en œuvre**

Nous entreprenons ensemble un des plus importants efforts de consolidation et de rationalisation au Canada en ce qui a trait à la façon dont les régimes collectifs de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires des employés sont administrés dans le secteur de l'éducation de l'Ontario. Depuis la négociation fructueuse des lettres d'entente sur les avantages sociaux dans le cadre des ententes actuelles sur les conditions et les discussions négociées centralement, nous avons et continuons de faire beaucoup de progrès.

La première des 5 dates de participation (phase 1) était le 1^{er} novembre 2016. Nous sommes heureux d'annoncer que 41 000 employés du secteur de l'éducation reçoivent maintenant des avantages sociaux par l'entremise de l'une des trois fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) suivantes : la FSSBE de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), la FSSBE de l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA) ou la FSSBE de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO).

Comme c'est souvent le cas lors d'une transformation à grande échelle, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés lors de la mise en œuvre. Afin d'appliquer les leçons apprises lors de la phase 1, nous avons créé un nouveau comité appelé le Comité de résolution et de la mise en œuvre (CREMO). Ce comité est constitué de représentants de la FEEO, de l'OECTA, de la FEESO, de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), des trois FSSBE établies, ainsi que de l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA), de l'Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA), du Régime d'assurance des

enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) et du ministère de l'Éducation. Ces représentants travaillent en collaboration pour cerner et régler les problèmes de la phase 1, afin de mieux nous préparer aux phases à venir.

Cette note de service a pour objet de vous rassurer sur notre engagement collectif visant à poursuivre nos efforts, à vous tenir plus au courant au cours du processus et à vous communiquer les moyens employés par le Ministère pour mieux appuyer cette initiative.

Soutien ponctuel aux conseils scolaires

Cette transformation est une priorité pour le Ministère, ainsi que ses divers partenaires, et nous voulons nous assurer que les conseils scolaires disposent des ressources et du soutien nécessaires pour réussir la transition de leurs employés vers les différentes fiducies d'avantages sociaux.

Afin de respecter cet engagement, le Ministère demande aux conseils scolaires de collecter de l'information concernant leurs coûts supplémentaires non récurrents qui sont directement liés à la transition des avantages sociaux des employés vers les fiducies, d'ici le 31 mars 2017. Ce peuvent être les coûts des mises à jour ou des corrections du Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) et des heures supplémentaires du personnel (technologie de l'information, ressources humaines, service de la paye, comptabilité et autres). Cette échéance correspond au lancement de la phase 4, alors que tous les conseils scolaires devraient avoir effectué la transition d'au moins un de leurs groupes d'employés vers une fiducie provinciale, ce qui représente l'étape nécessitant le plus de ressources.

À des fins de rapport, le Ministère demandera aux conseils scolaires de remplir le nouveau formulaire du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE). Le modèle fera partie des formulaires des budgets des dépenses de 2017-2018 dans le SIFE 2.0. Des renseignements supplémentaires suivront dans le futur.

Les conseils devront faire parvenir un exemplaire signé du rapport au plus tard le **30 juin 2017** à l'adresse courriel suivante : Benefits@ontario.ca.

Ces renseignements permettront au Ministère d'examiner et de rembourser ces coûts supplémentaires non récurrents auprès des conseils scolaires.

Responsabilité des conseils scolaires

En réponse à la note de service 2016:B16 du 7 octobre 2016, intitulée « Mise à jour sur les SBE pour appuyer la transition aux fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) », nous confirmons que les changements proposés sont maintenant appliqués, de sorte que l'octroi de subventions générales aux conseils scolaires, par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), est conditionnel au respect des dispositions des conventions de fiducie, notamment en ce qui a trait aux cotisations mensuelles que doivent verser les conseils scolaires à compter de la date d'adhésion des employés aux FSSBE.

Ces conditions autorisent le ministère de l'Éducation à retenir, en tout ou en partie, une subvention octroyée à un conseil scolaire ou à en exiger le remboursement, tant et aussi longtemps que le conseil scolaire ne se conformera pas aux dispositions des conventions de fiducie.

Comme la décision de transférer les avantages sociaux des employés aux fiducies provinciales a été négociée centralement, les conseils scolaires devraient également déployer des efforts raisonnables pour se préparer à leur date de participation. Si un conseil scolaire ne croit pas être en mesure de respecter la date de participation qui lui est assignée, il devrait en aviser dès que possible tous les intervenants pertinents, notamment les associations d'employeurs, les syndicats concernés, le RAEO et le Ministère.

Toutefois, grâce au nouveau soutien offert par le gouvernement, toutes les parties sont persuadées que les conseils scolaires seront en mesure de faire la transition des avantages sociaux vers les fiducies une priorité et apporteront les changements nécessaires à leurs systèmes afin de réussir à respecter leur date de participation prévue.

Responsabilité continue des partenaires en matière d'avantages sociaux

En plus du nouveau soutien gouvernemental offert aux conseils scolaires en raison de circonstances imprévues, le ministère a déjà fourni environ 40 millions de dollars en coûts de démarrage aux fédérations d'enseignantes et d'enseignants, aux syndicats de travailleurs en éducation et à d'autres groupes d'employés pour s'assurer que cette initiative est soutenue adéquatement.

Si de futures mises à jour du SIRH sont requises à la suite de décisions prises par les FSSBE ou leurs agents administratifs après la période de transition, le Ministère s'attend à ce que ces FSSBE soient responsables pour les coûts encourus pour ces changements. De même, le ministère s'attend à ce que si les conseils scolaires décident de modifier ou de changer leurs plateformes de SIRH, qu'ils soient responsables de tous les coûts engagés par ce changement, y compris tout effort supplémentaire d'intégration des systèmes au FSSBE ou leurs agents administratifs.

Nous sommes conscients des défis que représentent les initiatives de transformation de cette envergure et le chemin parcouru en si peu de temps dans la transition des avantages sociaux témoigne du dévouement et de l'engagement de chacun d'entre vous. Ce progrès est le résultat de la collaboration et de la diligence dont toutes les parties ont fait preuve pour résoudre les problèmes et nous voulons profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude pour votre travail dans la mise en œuvre de la transformation des avantages sociaux.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Brad Partington à l'adresse Brad.Partington@ontario.ca ou au 416 326-3804 ou Emily White à l'adresse Emily.White@ontario.ca ou au 416 325-8790.

Original signé par

Doreen Lamarche
Directrice
Direction des fiducies des avantages sociaux

c. c. Joshua Paul, sous-ministre adjoint par intérim
Fédérations d'enseignants et d'enseignantes
Syndicats des travailleurs en éducation
Associations d'employeurs
Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario